

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 19/873 :**

Réalisation du Centre Administratif de la ville de Saint Pierre : Compte Rendu d'activité au Mandant au 31 décembre 21

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaél, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEÉ Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaél), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

**ABSENTS :**

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture  
974-24(974)184-20220829-19-873-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°19/873 : Réalisation du Centre Administratif de la ville de Saint Pierre : Compte Rendu d'activité au Mandant au 31 décembre 21.**

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que, par délibération n°135/1759 en date du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature du contrat de mandat conclu avec la SPL Grand Sud pour la réalisation du Centre Administratif de la Ville.

Le Compte Rendu Annuel d'activité informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier. Le dernier point d'avancement n°4 au 31 décembre 2021 est joint en annexe de la présente délibération.

Les années 2020 et 2021 ont notamment été consacrées à la conclusion du concours de Maîtrise d'œuvre qui a été attribué au groupement IDOM CONSULTING ENGINEERING ARCHITECTURE SAU (Mandataire)/MARRAUD INGENIERIE DE L'EPERON/UNI VERT DURABLE/ INSET SUD/IMAGEEN.

Durant ces deux années, le mandataire a suivi la mise en œuvre, par le groupement IDOM, de la phase esquisse, les études de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet définitif et du permis de construire. Les différents rendus de ces documents se sont faits dans les délais impartis.

Le mandataire a également conclu des marchés connexes de contrôle technique, d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination, de géotechnique, de topographique et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le domaine de l'informatique et de la télécommunication.

Ces marchés ont été attribués respectivement à APAVE SUD EUROPE, BLIN ET MISERY, GEISER INGENIERIE, CABINET VEYLAND et ORIA.

Le montant des dépenses constatées au 31 décembre 2021 s'élève à 1 164 095,00 euros TTC au titre de l'opération et à 202 672,00 euros TTC pour la rémunération de la SPL Grand Sud.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur les lignes budgétaires 020 2313 15020001 40.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (4 abstention(s) (BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël)), DECIDE :**

- **D'APPROUVER le Compte rendu annuel d'Activités des années 2020 et 2021 présenté par la SPL Grand Sud,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilité, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER tous les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220829-19-873-DE  
Date de télétransmission : 05/09/2022  
Date de réception préfecture : 05/09/2022